



POLITIQUE DE VOTE MAJORITAIRE

AOÛT 2017



POLITIQUE DE VOTE MAJORITAIRE DU GROUPE WSP GLOBAL INC. (« LA SOCIÉTÉ »)

RÉVISÉE EN AOÛT 2017

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION (LE CONSEIL) A ADOPTÉ UNE POLITIQUE DE VOTE MAJORITAIRE EN VERTU DE LAQUELLE :

Le conseil d'administration (le « conseil ») a adopté une politique de vote majoritaire en vertu de laquelle :

1. tout candidat proposé à un poste d'administrateur et tout administrateur doit accepter les termes de la présente politique pour pouvoir être proposé à l'élection;
2. un candidat à un poste d'administrateur qui reçoit moins que la majorité (50 % +1) des voix exprimées relativement à son élection doit immédiatement remettre sa démission au conseil;
3. le comité de gouvernance, d'éthique et de rémunération étudie cette offre de démission ainsi que les circonstances qui l'entourent, et il recommande au conseil de l'accepter à moins de circonstances exceptionnelles;
4. le conseil d'administration, sur recommandation du comité de gouvernance, d'éthique et de rémunération, rend sa décision dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent l'assemblée des actionnaires à l'origine de la démission;
5. en l'absence de circonstances exceptionnelles, le conseil accepte la démission;
6. la démission prend effet uniquement lorsqu'elle est acceptée par le conseil;
7. la Société publie rapidement un communiqué de presse annonçant la décision du conseil et transmet une copie de ce communiqué de presse à la Bourse de Toronto. Si le conseil décide de refuser une démission, le communiqué de presse doit faire état des motifs de la décision;
8. l'administrateur qui a remis sa démission ne peut participer à aucune des réunions du conseil ou d'un comité du conseil auxquelles sa démission est étudiée;
9. la politique de vote majoritaire ne s'applique pas à l'élection des administrateurs au cours d'une assemblée contestée. Une assemblée contestée est une assemblée au cours de laquelle le nombre de candidats à des postes d'administrateur est supérieur au nombre de sièges disponibles au conseil d'administration.



ATTESTATION ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
WSP GLOBAL INC.
POLITIQUE DE VOTE MAJORITAIRE (LA « **POLITIQUE** »)

Je reconnais avoir reçu une copie de la Politique, en avoir pris connaissance et l'avoir comprise et accepte de me conformer aux termes de la Politique comme condition de ma nomination à titre d'administrateur de WSP Global Inc. et de mon service continu à titre d'administrateur.

Signature de l'administrateur : _____

Nom (en caractères d'imprimerie) de l'administrateur : _____

Date : _____